

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

NON à la Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III Argumentaire

1. Résumé

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, rejette la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Ce non est motivé par le fait que le but initial de la réforme – la suppression des régimes fiscaux cantonaux privilégiés pour des sociétés multinationales – a été détourné pour en faire un projet d'allègements fiscaux démesurés pour les grandes entreprises et leurs actionnaires. Cette réforme, qui coûtera près d'1,5 milliard de francs à la Confédération et plusieurs milliards de francs aux cantons, sera ainsi payée par la population, soit par une baisse des prestations soit par des hausses d'impôts, voire même les deux. En disant non à cette réforme, Travail.Suisse dit non à ces pertes fiscales inacceptables, ayant de graves répercussions pour le service public et les emplois. Un refus populaire de la RIE III permettra de soumettre au Parlement un projet modifié qui pourra alors être correctement contre-financé par l'économie et évitera des pertes fiscales massives. Notre non n'est donc nullement un non à l'abrogation des régimes fiscaux cantonaux privilégiés.

2. Arguments contre la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

► Une réforme nécessaire dévoyée de son but

Suite à la pression internationale (de l'UE mais aussi de l'OCDE) pour qu'elle se conforme aux standards fiscaux internationaux, la Suisse a dû se résoudre à supprimer les régimes fiscaux cantonaux privilégiés (holding, société mixte, société de domicile). Sinon, notre pays se serait retrouvé sur la liste noire des paradis fiscaux. C'est en particulier la pratique dite du « ring fencing » qui était contestée du fait que les revenus réalisés à l'étranger des sociétés concernées sont taxés dans plusieurs cantons à des taux beaucoup plus bas que le taux d'imposition ordinaire. Travail.Suisse a toujours soutenu l'abolition de ces régimes fiscaux puisqu'ils sont injustes et incompatibles avec les principes constitutionnels de l'équité et de la capacité contributive. Environ 24'000 entreprises employant plus de 100'000 personnes bénéficient de ces privilèges fiscaux en Suisse.

Mais la réforme a été dévoyée de son but. La RIE III ne se contente pas d'abolir les régimes fiscaux cantonaux privilégiés mais les remplace par d'autres privilèges fiscaux pour les entreprises qui, pour l'instant du moins, ne sont pas contestés au niveau international mais qui n'en sont pas moins étrangers au but initial de la réforme. De plus, la RIE III a été conçue pour baisser de façon massive l'imposition des entreprises au niveau cantonal et exacerber ainsi une concurrence fiscale déjà forte. Un non à la RIE III ne signifie donc en rien la suppression des régimes fiscaux cantonaux privilégiés mais bien le rejet des allègements fiscaux démesurés octroyés aux entreprises que la population devrait payer !

► Des pertes fiscales insupportables en milliards de francs

La RIE III provoque des pertes fiscales en milliards de francs.

Au niveau de la Confédération

Les pertes de près d'un milliard et demi de francs sont dues en premier lieu à l'aide octroyée aux cantons pour 1,1 milliard de francs (relèvement de leur part à l'impôt fédéral direct de 17 à 21,2%). Une autre perte estimée pour la Confédération à 220 millions de francs est due à l'introduction à l'échelon fédéral de l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts qui permet d'atteindre l'égalité de traitement entre le capital propre et le capital étranger d'une entreprise (c.-à-d. sans tenir compte de la charge fiscale pesant sur les détenteurs des parts).

Au niveau des cantons

L'ardoise pour les cantons se chiffrera en milliards de francs. Les cantons pourront supprimer l'impôt sur le capital, imposer les bénéfices corrigés des intérêts (pour autant que les dividendes soient imposés au minimum à 60%) et introduire le système de patent box, un dispositif permettant aux entreprises d'obtenir de larges déductions fiscales pour les revenus issus de biens immatériels comme les redevances de licence tirées d'un brevet. Mais cela n'a pas encore suffi au Parlement si bien qu'il a complété le dispositif de la patent box par des déductions fiscales supplémentaires pour les activités de R-D. La générosité est telle que l'allègement qu'entraîne la patent box peut aller jusqu'à 90% du bénéfice. Au final, après ces différents allègements fiscaux, la seule « restriction » est qu'au moins 20% du bénéfice soit imposé selon le régime ordinaire. Comme l'utilisation de ces différents types d'allègements fiscaux est à bien plaisir pour les cantons, il est bien difficile à l'heure actuelle de chiffrer les pertes fiscales ; mais elles pourraient être très élevées si tous les cantons utilisent ces instruments au maximum de leur capacité. Il faut aussi garder à l'esprit le cas de la RIE II où les pertes fiscales ont dépassé de plusieurs milliards de francs ce qui avait été annoncé avant la votation de 2008.

Par contre, on peut déjà prédire avec certitude des pertes fiscales considérables qui se produiront en raison de l'inéluctable baisse des taux cantonaux d'imposition des bénéfices des entreprises. Le Conseil fédéral a estimé à 2 milliards de francs la perte de recettes fiscales pour les cantons et les communes. Mais ces pertes seront sans doute plus importantes car il s'avère déjà que les cantons sont en train de baisser leurs taux d'imposition des bénéfices des entreprises de manière plus forte encore que ce qu'avait estimé le Conseil fédéral, tablant sur un taux moyen de 16%. Ces pertes fiscales ne sont pas supportables car de nombreux cantons ont déjà d'importants problèmes financiers. 15 cantons présentaient déjà des budgets déficitaires pour 2016. Dans son rapport sur la statistique financière de septembre 2016, l'administration fédérale des finances prévoit un solde de financement déficitaire pour les cantons en 2016 de 1,278 milliard et encore de 336 millions en 2017. Pour les communes aussi, un solde déficitaire de près de 400 millions de francs est prévu tant pour 2016 que pour 2017.

En définitive, la Confédération et les cantons seront privés des moyens financiers nécessaires pour dépenser et investir comme il se doit, que ce soit dans la formation, les infrastructures de transport, les infrastructures d'accueil extra-familial ou encore la transition énergétique.

► **Concurrence fiscale ruineuse entre cantons**

La suppression des régimes fiscaux cantonaux privilégiés a déjà provoqué une concurrence fiscale ruineuse entre cantons, ces derniers ayant anticipé la mise en œuvre de la réforme. Ainsi pas moins de 14 cantons à l'heure actuelle – la liste va sans doute encore s'allonger – ont déjà décidé (VD et NE) ou annoncé la baisse de leur taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises, souvent dans des proportions très importantes (voir le tableau en annexe).

On prédit que les sociétés étrangères qui bénéficient de bas taux d'imposition dans certains cantons partiront à l'étranger si on ne baisse pas drastiquement les taux d'imposition cantonaux dans le cadre de la réforme. Or, cela n'a nullement été vérifié. Primo, on peut rappeler que le taux d'imposition moyen des entreprises en Suisse a déjà baissé entre 2005 et 2014 de plus de 4% passant de 22 à 18 %. Secundo, si des sociétés étrangères prenaient la décision de partir malgré tout, ce serait pour aller plutôt dans les cantons suisses à la fiscalité déjà très basse (par exemple ZG, SH, LU etc.) qu'à l'étranger. Il est regrettable que la Confédération, au lieu de pousser les cantons à s'entendre pour fixer un taux d'imposition minimum afin d'éviter une concurrence fiscale ruineuse, ait fait exactement l'inverse.

► **Ne pas considérer la fiscalité de façon isolée**

Il ne faut pas oublier non plus le fait que l'implantation de sociétés étrangères, même aux activités mobiles comme celles de financement intragroupe ou la localisation des sièges, prend en considération un ensemble de facteurs d'implantation et pas uniquement celui de la fiscalité. A cet égard, la Suisse s'est toujours classée ces derniers années comme l'un des pays les plus attractifs au monde pour attirer les entreprises non seulement en raison de sa fiscalité déjà basse mais aussi grâce à d'autres facteurs très importants qui sont en particulier d'excellentes infrastructures, une forte capacité d'innovation, un très bon système de formation, une main-d'œuvre qualifiée, la proximité de centres de recherche, une administration efficace, de bonnes relations entre employeurs et employés (partenariat social), un marché du travail flexible et une excellente qualité de vie. C'est la raison pour laquelle l'hypothèse selon laquelle des taux d'imposition très bas seraient seuls capables de retenir les sociétés étrangères mobiles qui auraient perdu leurs privilèges fiscaux n'est qu'une hypothèse qui n'a pas sérieusement été vérifiée.

► **La population paie la RIE III à la place de l'économie**

Alors que de nombreux cantons et la Confédération ont mis en œuvre des programmes d'économie, les pertes fiscales massives de la RIE III provoqueront de nouvelles réductions de prestations de service public et/ou des hausses d'impôts pour les contribuables. Cela est totalement injustifié. Ce n'est pas à la population de financer la réforme mais bien à l'économie qui en profite directement. Les programmes d'économie seront dès lors encore bien plus durs en particulier dans certains cantons avec par exemple de nouvelles baisses de subsides pour la formation et les bourses d'études. Les frais d'écolage pourraient augmenter, différentes taxes relevées et les réductions de primes d'assurance-maladie accordés baisseront. Pour une famille de la classe moyenne, ces programmes d'économies peuvent représenter en réalité une perte de revenu de plusieurs milliers de francs par an.

Par ailleurs, les prestations de service public, notamment les infrastructures, profitent aussi largement aux entreprises qui ne pourraient pas développer leurs activités en leur absence. C'est pourquoi, il est justifié que les entreprises financent leur juste part de la RIE III.

Ce n'est aussi pas dans leur intérêt que la RIE III entraîne de pareilles pertes fiscales. Car les pouvoirs publics auront moins de moyens financiers pour entretenir, renouveler et développer les infrastructures dont elles dépendent pour la marche de leurs affaires.

► **Le chantage à l'emploi ne marche pas !**

L'alarmisme des milieux économiques consistant à dire que des milliers d'emplois seront supprimés en cas de non à la RIE III n'est qu'un chantage à l'emploi pour faire peur à la population. L'hypothèse que de nombreuses sociétés multinationales plieraient alors bagage ne tient pas la route. Primo parce que de nombreux cantons ont déjà des taux d'imposition extrêmement compétitifs ; secundo parce que beaucoup d'autres facteurs d'implantation plaident en faveur de la Suisse dans la concurrence internationale de sites. Tertio, la période d'incertitude ne durera pas longtemps car un non à la RIE III entraînera obligatoirement un nouveau projet vu qu'il y a quasiment une unanimité politique sur le fait que les régimes fiscaux cantonaux incriminés doivent de toute façon être supprimés.

► **Pertes d'emplois et dégradation des conditions de travail et salariales**

Avec des pertes fiscales de 1,5 milliard de francs pour la Confédération et de plusieurs milliards de francs pour les cantons et communes, les prestations publiques seront gelées, les programmes d'économie existants renforcés. Il y aura moins d'investissements dans les infrastructures. Il en résultera des pertes d'emplois ou au mieux le gel des emplois dans divers domaines des services publics. La pression sur les conditions de travail et les salaires déjà forte se renforcera car il faudra effectuer les mêmes tâches avec moins de personnel. En revanche, avec un nouveau projet bien contre-financé par l'économie, les pertes fiscales seront réduites au minimum. Les pouvoirs publics auront davantage de moyens financiers pour dépenser et investir dans des tâches fondamentales du service public (formation, santé et hôpitaux, infrastructures, culture etc.). Il en résultera le maintien et la création de nouveaux emplois à la Confédération, dans les cantons et les communes.

3. En cas de non à la RIE III : nos revendications

Un non du peuple à la RIE III permettra l'élaboration d'un nouveau projet limitant les pertes fiscales à un minimum pour la population. Nous proposons d'ores et déjà les mesures suivantes qui devront être débattues au Parlement :

► **Une réforme contre-financée par l'économie**

Il est juste que la réforme soit contre-financée par l'économie, car c'est elle qu'en profitera en premier lieu. Le contre-financement devrait prendre la forme d'une imposition sur les gains en capitaux. Dans le projet soumis en consultation sur la RIE III, un tel contre-financement faisait partie du projet initial et aurait permis d'apporter aux cantons des recettes de près d'un milliard de francs et à la Confédération 300 millions de francs. Le Parlement devra donc revenir sur sa décision de biffer ce contre-financement s'il veut respecter la volonté populaire. Une variante possible de contre-financement pourrait être une augmentation du taux fédéral d'imposition vu les fortes baisses des taux d'imposition cantonaux des bénéfices des entreprises. En faisant passer par exemple ce taux de 7,9% à 10%, cela rapporterait environ 750 millions de francs à la Confédération.

► **Fin de la démesure des allègements fiscaux**

Certains allègements fiscaux exorbitants faits aux entreprises dans le cadre de la RIE III devront tout simplement être biffés ou revus à la baisse. Il s'agit en particulier de l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts ou des extrêmes largesses prévues pour favoriser fiscalement les tâches de recherche et développement et les revenus tirés des licences. On pourra ainsi économiser des centaines de millions de francs accordés à la légère aux entreprises. Un refus du peuple suisse de la RIE III doit aussi avoir comme conséquence l'abandon immédiat du projet séparé de droit de timbre d'émission sur le capital propre qui occasionnerait des pertes fiscales supplémentaires en centaines de millions de francs.

Taux d'imposition des bénéficiaires actuels et planifiés dans les cantons suisses

Cantons	Taux d'imposition du bénéfice actuel	Taux d'imposition planifié
ZH	21,2%	18,2 %
BE	21,6%	16,4% - 17,7%
LU	12,3%	Pas de baisse planifiée
UR	15,1%	Inconnu
SZ	14,9%	Inconnu
OW	12,7%	Inconnu
NW	12,7%	Pas de baisse planifiée
GL	15,7%	14,2%
ZG	14,6%	12,0%
FR	19,9%	13,7%
SO	21,9%	Inconnu
BS	22,2%	13%
BL	20,3%	14,0%
SH	16,0%	12 – 12,5%
AR	13,0%	Inconnu
AI	14,2%	Inconnu
SG	17,4%	14,0%
GR	16,7%	Inconnu
AG	18,9%	Inconnu
TG	16,4%	13,0%
TI	20,7%	17,5%
VD	22,8%	13,8%
VS	21,6%	inconnu
NE	17,0%	15,6%
GE	24,2%	13,5%
JU	20,9%	Inconnu

Source : KPMG (2016), Swiss Tax Report